

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service économie agricole

Le préfet de Saône-et-Loire,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite

**ARRÊTÉ N° 71-2020-06-29-003**  
**modifiant l'arrêté n° 71-2019-04-01-001 du 1 avril 2019**  
**désignant les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit global**  
**de l'exploitation agricole**

Vu les articles D 354-1 à D 354-15 du Code rural et de la pêche maritime

Vu l'arrêté du 26 mars 2018 fixant le montant des aides pour les exploitations agricoles en difficulté ;

Vu l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2018-325 du 24/04/2018 relative à l'audit global de l'exploitation agricole ;

Vu l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2019-659 du 18/09/2019 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA) ;

Sur proposition de M. le directeur départemental des Territoires,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Les organismes agréés, dans le département de Saône-et-Loire, pour effectuer les missions d'audit portant sur l'analyse globale de l'exploitation agricole et les missions de suivi technico-économique de l'exploitation agricole dans le cadre du dispositif AREA, telles que décrites dans les instructions techniques DGPE/SDPE/SDC/2018-325 du 24/04/2018 et DGPE/SDPE/SDC/2019-659 du 18/09/2019, sont les suivants :

- AGC71 – CERFRANCE Saône-et-Loire,
- Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire,
- Cabinet défi experts, membre du réseau expert émergens,
- Perrat Franck expertise, membre du réseau expert émergens,
- SARL Marc Tuloup expertises, membre du réseau expert émergens.

Ces organismes peuvent exercer les missions correspondantes après signature d'une convention d'expertise avec les services de la Préfecture.

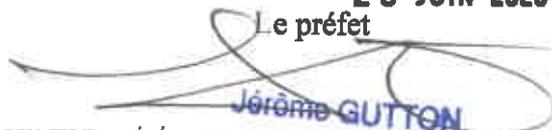
Le nom des experts habilités à effectuer un audit et le cas échéant un suivi technico-économique figurent en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,

le **29 JUIN 2020**

Le préfet



Jérôme GUTTON

## ANNEXE

### Liste des experts habilités à effectuer un audit global de l'exploitation agricole

Nom – Prénom	Organisme
ARMENTE Eve	<b>AGC71 – CERFRANCE Saône-et-Loire</b>
FALIERE Magali	
LEUTHREAU Anabelle	
JEANNIN Éric	
LAURAIN Pascale	
GROS Emmanuel	
DARBON Agathe	
LEBEAU Nathalie	
SEURRE Fabienne	
AYASSE-BOST Muriell	
LAURENT Bruno	
GAUTHIER Émilie	
PANDROT Cécile	
CARBONNIER Arnaud	
MATRAS Régis	
BESOMBES Sarah	
BIZOUERNE Valérie	
BLANCHARD Julien	
BUTEAU Antoine	
COTTIN Florent	
DESPREAUX-ROBELIN Martine	
FUZY Valérie	
GILLES Véronique	
LECATRE Hervé	
LEFEVRE Laurent	
LE LIARD Céline	
LIENHARDT rose	
MICHEL Thierry	
MOBILLION Sophie	
MORIN Noémie	
PETIT Camille	
POULLEAU Amélie	
RUFFE Lysiane	
SABOT Justine	
COUZON Xavier	<b>Cabinet défil experts</b>
PERRAT Franck	<b>Perrat Franck expertise</b>
TULOUP Marc	<b>SARL Marc Tuloup expertises</b>